Rémunérations du personnel : nouvelle indexation

Vous l'avez certainement entendu, l'indice pivot des prix à la consommation a été dépassé en avril dernier. Cela a donc pour conséquence automatique que les salaires seront indexés de 2 % respectivement à partir de mai 2024 pour les ouvriers et de juin 2024 pour les employés.

Vous trouverez donc ci-dessous le nouveau tableau des barèmes actualisés.

Salaires Sacristains-Organistes à partir du 01/06/2024

Base: 239,01 %

		Révisions quinquennales en fonction de l'expérience					
Nombre d'heures/sem	Base 100 %	. 0 an	+ 5 ans	+ 10 ans	+ 15 ans	+ 20 ans	
	Euros	Euros	Euros	Euros	Euros	Euros	

Rémunération MENSUELLE à appliquer : exemple donné pour un contrat à lh/semaine

SACRISTAIN						
1h/sem	20,64	49,34	54,26	59,69	65,67	72,24
(SACRISTAIN-)ORGANISTE non diplômé						
1h/sem	22,04	52,67	57,94	63,74	70,11	77,10
(SACRISTAIN-)ORGANISTE diplômé						
1h/sem	22,74	54,35	59,77	65,75	72,33	79,56
(SACRISTAIN-)ORGANISTE lauréat ou 1er prix d'orgue						
1h/sem	24,13	57,67、	63,44	69,80	76,78	84,44

Méthode préconisée pour le calcul du salaire des employés

- Ex. : sacristain sans ancienneté prestant 14h/sem
 49,34 € x 14h par semaine = 690,76 € par mois → x 12 mois = 8 289,12 € par an
- Ex.: organiste diplômé prestant 5h/sem et ayant 11 années d'ancienneté (donc 2 quinquennales)
 65,75 € x 5h par semaine = 328,75 € par mois → x 12 mois = 3 945,00 € par an
- Ouvriers: (nettoyeur.euse, base 40h/sem, adapté au 01/05/2024)
 RMMMG: salaire horaire minimum garanti aux travailleurs de minimum
 18 ans = 11,9451 €